

Ramba

Herbicide de prélevée dans les pommes de terre, le tournesol, le soja et le rampon contre les adventices annuelles et les graminées.

Matières actives

500 g/l métobromuron

Formulation

SC suspension concentrée

Numéro d'homologation

W-7256-2

Mode d'action

Ramba contient la substance active métobromuron du groupe des dérivés de l'urée (HRAC C2). L'absorption se fait principalement par le système racinaire et est transportée de manière systémique dans les feuilles des mauvaises herbes via le xylème. Ramba agit principalement au niveau du sol et, dans une moindre mesure, au niveau des feuilles. Il atteint donc les mauvaises herbes et les graminées en germination ainsi que les petites herbes déjà levées. Dans le chloroplaste, Ramba intervient de manière ciblée dans la photosynthèse, interrompt les processus nutritifs et détruit la membrane cellulaire. Après la levée, des chloroses et des nécroses foliaires apparaissent.

Utilisation Cultures maraîchères

Mâche, rampon

Dosage en plein champ : 0,5-1 l/ha en pré-levée contre les mauvaises herbes annuelles et les graminées. Maximum 1 traitement par parcelle et par an.

Dosage pour les serres : 0.5-0.75 l/ha en pré-levée contre les mauvaises herbes annuelles et les graminées. Maximum 1 traitement par parcelle et par année. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.

Dosages plus faibles sur sol sablonneux, faiblement humique ; dosages plus élevés sur un sol lourd, faiblement humique.

Utilisation Grandes cultures

Pommes de terre (plantons et consommation)

Dosage : 3-4 l/ha en pré-levée contre les mauvaises herbes annuelles et les graminées. Au maximum 1 traitement par parcelle et par année.

Le mélange recommandé est 3 l/ha Ramba + 2-3 l/ha Golaprex Basic.

Soja

Dosage : 2-3 l/ha en pré-levée contre les mauvaises herbes annuelles et les graminées. Au maximum 1 traitement par parcelle et par année.

Le mélange recommandé est 2 l/ha Ramba + 1 l/ha Mazil.

Tournesol

Dosage : 2-3 l/ha en pré-levée contre les mauvaises herbes annuelles et les graminées. Au maximum 1 traitement par parcelle et par année.

Le mélange recommandé est 2 l/ha Ramba + 2 l/ha Sitradol Tec + 1 l/ha Mazil.

Spectre d'efficacité

Bonne à très bonne efficacité

Dicotylédones: Arroches, Ortie royale, Bident, Pensée des champs, Capselle b. à pasteur, Ravenelle, Chénopode blanc, Renouée à f. de patience, Chénopodes hybride, Renouée des oiseaux, Galinsoga, Repousses de betteraves,

Lamier pourpre, Sénéçon, Moutarde des champs, Tabouret des champs
Graminées: Agrostide, Digitale, Sétaires, Pâturins

Efficacité partielle

Amarante réfléchie, Renouée liseron, Euphorbe, Renouée persicaire, Liserons des champs, Véronique de Perse, Morelle noire, Véronique à f. de lierre, Matricaire camomille, Vulpin, Fumeterre

Efficacité insuffisante

Gailllets, Petite cigüe, Mercuriale annuelle, Repousse de colza, Panic pied-de-coq, Ray-grass

Restrictions

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. SPE 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m (pommes de terre), resp. 6 m (tournesol, soja) par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Miscibilité

Ramba est bien miscible avec d'autres herbicides, tels que Apex FL, Colzaphen, Dacthal SC, Dancor 70 WG, Golaprex Basic, Mazil et Sitradol Tec.

Rotation culturale

Après l'utilisation de Ramba dans les pommes de terre : pas de cultures intermédiaires de dicotylédones avec des espèces de Brassica (moutarde, navette) ainsi que de colza d'hiver. Dans le cadre de la rotation des cultures, le maïs, les carottes, les haricots et les pois peuvent être cultivés sans restriction et les betteraves peuvent être cultivées après un labour. En cas de retournement prématuré, le maïs, les carottes, les haricots et les pois peuvent être cultivés après le labour. Les pommes de terre peuvent être remises en place après un travail superficiel du sol. Il n'est pas recommandé de cultiver des crucifères (colza, moutarde) et des betteraves.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H351 Susceptible de provoquer le cancer. **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH208 Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle en prenant toutes les précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>